PRISE EN CHARGE DES ELEVES A BESOINS EDUCATIFS PARTICULIERS (EBEP)

Au niveau de l'école

Référentiel métier des directeurs d'école : Circulaire n° 2014-163 du 1-12-2014

Premiers échanges et mobilisation de l'ensemble de l'équipe d'école réflexion collective sur la prise en charge et l'accompagnement des élèves dont les EBEP:

- Conseil des maîtres
- Conseil de cycle
- Equipe éducative (guide direction école eduscol): « Le directeur réunit l'équipe éducative chaque fois que l'examen de la situation d'un élève ou d'un groupe d'élèves l'exige qu'il s'agisse de l'efficience scolaire, de l'assiduité ou du comportement. »

Enjeux : élaborer le projet de l'élève / construire le parcours

« Le directeur veille à ce qu'un dispositif de soutien, si nécessaire un programme personnalisé de réussite éducative (PPRE), soit défini pour les élèves qui n'apparaissent pas en mesure de maîtriser les connaissances et compétences attendues à la fin d'un cycle d'enseignement ; il veille aussi à ce que des actions particulières soient prévues pour les élèves allophones inscrits à l'école ; il détermine et met en œuvre, avec tous les personnels de l'école, les aménagements qui peuvent être nécessaires pour le projet personnel de scolarisation (PPS) des élèves en situation de handicap ou pour le plan d'accompagnement personnalisé (PAP) des élèves dont les difficultés scolaires durables sont la conséquence d'un trouble des apprentissages.

Quel plan pour qui ?

http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Handicap/41/0/ecole inclusive dossier extrait QPPQ 376117 378410.pdf: PPRE / PAI / PAP / PPS

Au niveau de la circonscription

Le pôle ressource de circonscription

Saisir l'IEN de circonscription :

« Le pôle ressource est mobilisé lorsque les réponses proposées au niveau de la classe et de l'école (différenciation, PPRE, adaptations et/ou organisations pédagogiques...) se sont avérées insuffisantes et que les mesures mises en œuvre par les dispositifs spécialisés (RASED, Unité pédagogique pour élèves allophones arrivants UPE2A...) n'ont pu résoudre les difficultés. »

Pour les situations qui résistent aux stratégies mises en œuvre par le pôle ressource, l'IEN de circonscription peut solliciter le pôle départemental ASH (IEN et conseillers pédagogiques ASH).

Elève à besoins éducatifs particuliers EBEP	Procédures D'accompagnement	Ressources/ Contacts
Elève allophone nouvellement arrivé en France EANA	Procédures d'accueil des EANA dans le département de l'Hérault : - Inscription à la mairie	Le CASNAV a pour mission d'organiser la scolarisation des Elèves Allophones Nouvellement Arrivés et des Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs
Infants issus de familles itinérantes et de voyageurs EFIV	 Accueil et évaluation dans une école du secteur d'habitation Scolarisation avec apprentissage intensif du français 	<u>casnav34@ac-montpellier.fr</u> 04.67.91.50.14 ou 04.67.91.45.33
« Enfant à haut potentiel ou manifestant des aptitudes	Les questions émanant des équipes ou des familles doivent être adressées exclusivement par courriel en joignant obligatoirement le	eip34@ac-montpellier.fr Formulaire de contact
articulières » ticle L321-4" - <u>Circulaire N° 2009 - 168 du 12/11/09 parue au BO n°</u> 5 du 03 décembre 200	formulaire de contact	<u>Informations académiques</u>
lève en grande difficulté scolaire irculaire n° 2015-176 du 28-10-2015 Élèves présentant des difficultés scolaires graves et ersistantes auxquelles n'ont pu remédier les actions de	PPRE/ PAP/PPS Préparer l'orientation en SEGPA (Sections d'enseignement général et professionnel adapté) dès le CM1 Monter le dossier pour la CDOEASD (commission d'orientation vers l'enseignement adapté)	Directeurs de SEGPA du département 34 Coordonnateur de la CDOEASD : ce.dsden34-cdoeasd@ac-montpellier.fr Tel : 04.67.91.52.95
crévention, d'aide et de soutien. » Elève perturbateur L'élève perturbateur c'est l'enfant agité, bruyant, dont « les perturbations troublent la vie de l'école, le travail des enseignants et celui des autres élèves » comme le définit c'hierry Troncin de l'Espé de Bourgogne	Remplir fiche de demande EDAI équipe départementale d'aide à l'inclusion à envoyer à l'IEN de circonscription Sur l'agglomération de Montpellier, si l'élève est notifié MDPH, remplir la fiche de saisine EMAMS (équipe mobile d'appui médicosocial pour la scolarisation des enfants en situation de handicap) DTEI (dispositif temporaire éducatif et individuel) : Montpellier Sud et Béziers ville : les demandes passent par les IEN de	EDAI Fiche de demande d'intervention Secteurs EMAMS: sur la métropole de Montpellier /circulaire du 14 juin 2019 Tél.: 04 99 58 21 21 - equipemobile@armeedusalut.fr
Elève en Situation de handicap Notifé par la MDA (maison de l'autonomie) pour compensation ou orientation	circonscription. Saisine MDA: Remplir Gevasco Réunir les partenaires Mise en œuvre du PPS et évaluation au sein des équipes de suivi (ESS) avec l'enseignant référent su secteur (ERSH) Possibilité de faire appel aux Enseignants ressources (enseignants spécialisés) pour l'aide à l'inclusion en faisant la demande à l'IEN	Le droit à l'éducation pour tous les enfants (Gevasco) - Professeur ressource autisme en se rapprochant de l'IEN - Enseignants du CHU enseignants ressources : Voir dans la rubrique enfants malades - CRA : Centre de Ressources Autisme Languedoc-Roussillon - CHU de Montpellier - SMPEA Peyre Plantade
	de circonscription. Si élève notifié ITEP (institut thérapeutique éducatif et pédagogique):	Tel: 04.67.33.99.68 Possibilité d'emprunter du matériel adapté et des ouvrages au Centre de Documentation ITEP Montpellier: - Nazareth, Tel: 04 99 58 21 21
	Si ULIS (unité localisée pour l'inclusion scolaire) dans l'école : l'élève est inscrit dans sa classe de référence.	- Bourneville , Tel04 67 42 43 66 ITEP Béziers : - Mont Lozère, Tel : 04 67 31 87 40 Coordonnateur ULIS départemental : affectation-ulis@ac-montpellier.fr
Enfants malades Tout élève scolarisé dans une école primaire (dès la grande section) () dont la scolarité est interrompue momentanément ou durablement, pour des raisons médicales (maladie, accident), pour une période supérieure à 2 semaines, hors congés scolaires.	Le coordonnateur Ulis est personne ressource dans l'école. APADHE (Accompagnement Pédagogique à Domicile à L'hôpital ou à l'Ecole) Circulaire du 03/08/2020 La famille effectue la demande au moyen du formulaire. La demande est assortie d'un certificat médical justifiant la raison et la durée de l'absence. Le médecin conseiller technique de la DSDEN au vu du certificat médical, précise si l'état de santé de l'enfant lui permet de bénéficier ou non du SAPAD. Si l'avis est favorable, le coordonnateur du SAPAD met alors en œuvre l'assistance pédagogique à domicile	Tel: 04.67.91.47.62 SAPAD 34 Béatrice KLOSTER sapad@adpep34.org 04 67 40 73 08 Unité d'enseignement du CHU de Montpellier Coordonnatrice Annick Martin Unité d'Enseignement du CHU Hôpital Arnaud de Villeneuve à Montpellier Tel: 04 67 33 07 Unité d'Enseignement du CHU De Béziers: Service pédiatrie et unité RSA refus scolaire anxieux et Service pédo-psychiatrique unité Anne Frank
	Continuité pédagogique : - Lien entre CHU et école d'origine par visioconférence	Responsable du Pôle de Visioconférence Académique : <u>frederic.woillet@ac-montpellier.fr</u> Pôle Visioconférence du Rectorat : <u>http://rms.ac-montpellier.fr/rms4/</u>
	- Ted-I	Chargé de mission Tiers-Labs et Robotique 2D, dont Ted-I DRANE Rectorat de Montpellier : julien.charlier@ac-montpellier.fr